



Module 4.2



DOCUMENTS DE FORMATION CODEX FAO/OMS

SECTION QUATRE
LES BASES SCIENTIFIQUES
DES TRAVAUX DU CODEX


Module 4.2
Les expertises scientifiques:
demandes, accès, contributions



Les avis scientifiques FAO/OMS

- Les avis scientifiques émanent de différentes instances: des comités d'experts officiellement constitués disposant d'un programme de travail établi et des consultations spéciales d'experts réunies pour traiter d'un sujet précis.
- On y rencontre des spécialistes des sciences appliquées ainsi que d'autres disciplines, selon les besoins.
- Ces comités d'experts ont pour but de fournir des avis scientifiques à la FAO, à l'OMS, à leurs Etats Membres et au Codex.


2 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.2



Mon pays peut-il demander un avis scientifique sur un point précis?

- Les pays membres de la FAO et de l'OMS peuvent demander à un comité d'experts de mener une évaluation des risques, ou solliciter une consultation d'experts.
- Les pays peuvent également agir dans le cadre de l'organisation du Codex afin de faire transmettre leur requête par le comité du Codex compétent.
- Lorsqu'un pays sollicite un avis scientifique d'experts, il doit s'engager à fournir les données nécessaires suffisamment à l'avance.


3 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.2



Structures fournissant des avis scientifiques

- Comités d'experts à long terme
 - Comité mixte d'experts des additifs alimentaires (JECFA)
 - Réunion conjointe sur les résidus de pesticides (JMPR)
 - Réunions conjointes sur l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA)
- Consultations spéciales d'experts
 - par exemple, aliments dérivés des biotechnologies


4 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.2



Procédures uniformes

- Détermination et hiérarchisation des sujets
- Appel à données
- Sélection des experts
- Distribution et utilisation subséquente des avis d'experts
- Avis scientifiques fournis aux comités du Codex et directement aux Etats Membres
- Réunions coordonnées par le Secrétariat FAO/OMS
- Rapports définitifs adoptés à la fin de chaque session

5 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.2



Questions de données

- Sources de données: industrie alimentaire, recherche nationale et programmes de surveillance
- Les appels à données sont transmis par les Points de contact du Codex et figurent sur les sites Web de la FAO et de l'OMS
- Fiabilité et confidentialité des données

6 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.2

Module 4.2 (suite)

Sélection des experts

- Les experts indépendants sont choisis conformément aux critères suivants:
 - excellence scientifique et technique dans le domaine
 - diversité et complémentarité des profils scientifiques
 - équilibre géographique et entre les sexes
- Appel à candidatures d'experts
- Pour les comités d'experts permanents, la FAO et l'OMS tiennent à jour un fichier des experts

7 Documents de formation Codex FAO/OMS Module 4.2

Avis scientifiques du JECFA

Un processus transparent

```

graph TD
    CA[Commission du Codex Alimentarius] --> SD[Statut et directives]
    CA --> QP[Questions et priorités]
    QP --> AD[Appel de données]
    AD --> RJ[RÉUNION DU JECFA]
    RJ --> RP[Résultats et publications]
    EM[États membres de la FAO ou de l'OMS] --> AD
    EM --> FE[Fichier d'experts]
    AE[Appel à experts] --> FE
    SD --> RJ
  
```

8 Documents de formation Codex FAO/OMS Module 4.2

Exemple: préparation d'une réunion du JECFA

- L'"appel à données" pour les substances à évaluer est lancé 10 à 12 mois avant la réunion.
- Il est publié sur les sites Web de la FAO et de l'OMS, et expédié aux Points de contact du Codex.
- La date limite de présentation des données est fixée, en général à 6-7 mois avant la réunion.
- Les données sont à transmettre à l'adresse figurant dans l'appel.
- Les renseignements propriétaires non publiés confiés pour évaluation seront protégés contre toute divulgation non autorisée.

9 Documents de formation Codex FAO/OMS Module 4.2

Exemple: préparation d'une réunion de la JMPR

- L'ordre du jour de la réunion est établi par les Secrétariats mixtes de la FAO et de l'OMS, en fonction:
 - de la liste de priorités présentée par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides (et approuvée par la Commission);
 - de la disponibilité de données en quantité suffisante pour mener l'évaluation.
- Les détenteurs de données doivent présenter au Panel FAO toutes les informations pertinentes.
- Les groupes d'experts FAO et OMS, en coordination, étudient les aspects chimiques et toxicologiques (schéma métabolique, niveau et signification toxicologique des métabolites, etc.), éclairent ou résolvent les points litigieux, et rédigent un rapport.

10 Documents de formation Codex FAO/OMS Module 4.2

Exemple: préparation d'une réunion des JEMRA

- L'ordre du jour dépend des demandes émanant des comités du Codex.
- La FAO et l'OMS lancent un "appel à données".
- Les gouvernements, les organisations concernées, les producteurs et transformateurs, les individus et chercheurs sont invités à présenter des évaluations des risques aussi bien que toute autre information pertinente.
- Cet exercice vise à réunir autant de renseignements que possible, provenant du monde entier, concernant l'évaluation microbiologique du risque.

11 Documents de formation Codex FAO/OMS Module 4.2

Sites Web essentiels


JECFA: http://www.codexalimentarius.net/web/jecfa_fr.jsp

JMPR: http://www.codexalimentarius.net/web/jmpr_fr.jsp

JEMRA: http://www.codexalimentarius.net/web/jemra_fr.jsp

12 Documents de formation Codex FAO/OMS Module 4.2


Module 4.3



DOCUMENTS DE FORMATION CODEX FAO/OMS

SECTION QUATRE
LES BASES SCIENTIFIQUES
DES TRAVAUX DU CODEX


Module 4.3
Qu'est-ce que le JECFA?



Qu'est-ce que le JECFA?

- JECFA: Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (créé en 1956)
- Comité scientifique international d'experts
- Se réunit normalement deux fois par an; les ordres du jour portent:
 - soit sur les additifs, les contaminants et les substances toxiques naturellement présentes dans les aliments
 - soit sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments


2 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3



Buts du JECFA

- Le JECFA fait fonction d'organe scientifique consultatif auprès:
 - de la FAO et de l'OMS
 - des Etats Membres de la FAO et de l'OMS
 - de la Commission du Codex Alimentarius et de ses organes subsidiaires (en particulier le CCFAC et le CCRVDF)
- Le JECFA remplit un rôle essentiel comme source fiable d'avis scientifiques auprès de pays qui ne disposent pas de ressources suffisantes pour mener à bien leurs propres évaluations de risques.


3 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3



Composition du JECFA

- L'assistance aux réunions varie selon l'ordre du jour, différents profils d'experts étant requis en fonction des sujets traités.
- La sélection des membres s'effectue sur la base des références scientifiques des divers candidats, et l'équilibre entre les compétences scientifiques et les autres expériences joue un rôle essentiel.


4 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3



Composition du JECFA (suite)

- La FAO sélectionne les membres chargés d'élaborer les caractéristiques d'identité et de pureté des additifs alimentaires et d'évaluer les quantités de résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.
- L'OMS sélectionne les membres chargés des évaluations toxicologiques des substances étudiées.
- Les deux organisations prennent en charge les coûts de la participation des experts aux réunions du JECFA.

5 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3




Activités du JECFA

- Additifs alimentaires, contaminants et substances toxiques:
 - élabore des principes pour évaluer leur sûreté
 - procède à des évaluations toxicologiques et établit les doses journalières admissibles (DJA) ou les doses tolérables
 - rédige des normes de pureté pour les additifs alimentaires
 - évalue les doses

6 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3


Module 4.3 (suite)



Activités du JECFA (suite)

- Résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments:
 - élabore des principes pour évaluer leur sûreté
 - établit les DJA et recommande des limites maximales de résidu (LMR)
 - détermine des critères pour les méthodes d'analyse appropriées à la détection et/ou à la quantification des résidus dans les aliments
- Les experts du JECFA doivent en outre se livrer à des recherches approfondies dans la littérature concernant les substances soumises à leur examen, outre l'étude des données fournies par les commanditaires de celles-ci.

7 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3




Pour les additifs alimentaires, le JECFA...

- Établit des DJA sur la base des informations toxicologiques et autres disponibles
- Élabore des normes d'identité et de pureté

Le JECFA contribue ainsi à assurer que les produits commercialisés soient de qualité appropriée, invariants dans leur fabrication, et équivalents aux produits soumis à l'examen toxicologique.


8 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3



Pour les contaminants et substances toxiques naturellement présentes, le JECFA...

- Établit des niveaux correspondant à des doses "tolérables" s'il existe une dose minimale sans effet nocif observable
- Peut proposer d'autres avis lorsque la dose sans effet observable ne peut être établie

9 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3




Pour les médicaments vétérinaires, le JECFA...

- Évalue les données concernant les bonnes pratiques et recommande les LMR correspondantes dans les tissus animaux, le lait et/ou les œufs

Ces LMR sont destinées à garantir que, lorsque le médicament a été administré à bon escient, les doses résiduelles du médicament dans les aliments aient peu de chances de dépasser la DJA.


10 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3



Les résultats des évaluations du JECFA

- Un résumé, publié dans les semaines qui suivent la réunion, en donne les principales conclusions et précise notamment les DJA et LMR établies par le Comité.
- Ce résumé est distribué sous forme écrite et publié sur les sites Web de la FAO et de l'OMS.
- Les conclusions détaillées des réunions du JECFA sont publiées dans la Série OMS des rapports techniques.

11 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3



Les résultats des évaluations du JECFA (suite)

- Les rapports reflètent l'opinion commune du Comité et reprennent les bases sur lesquelles s'établissent les conclusions. Dans les rares cas où un consensus unanime ne peut être atteint, un rapport de minorité peut figurer en annexe.
- Les monographies sur les effets toxicologiques et les doses sont publiées dans la Série OMS sur les additifs alimentaires.
- Les normes d'identité et de pureté des additifs alimentaires sont publiées dans le *Compendium of food additive specifications* (Etude FAO alimentation et nutrition N° 52 et suppléments).

12 Documents de formation Codex FAO/OMS
Module 4.3